

## 4- ANNEXES

1. Attestation sur l'honneur
2. Ordonnance du TA n°E15000122/25 du 18 août 2015
3. Arrêté de mise à l'enquête publique de la Préfecture de Haute-Saône
4. Ma demande de prolongation de délai
5. Les 12 avis de publicité parus dans la presse
6. Le certificat d'affichage
7. Délibération du conseil municipal de Champlitte
8. Procès-verbal des observations du commissaire enquêteur
9. Le registre d'enquête publique
10. Les courriers et dossiers des habitants

REPUBLIQUE FRANCAISE

Besançon, le 21/08/2015

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BESANÇON**

30, rue Charles Nodier  
25044 BESANCON CEDEX 3  
Téléphone : 03.81.82.60.00  
Télécopie : 03.81.82.60.01

E15000122 / 25

Madame Nadine WANTZ  
7 rue des Pommiers  
70190 RIOZ

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h30

Dossier n° : E15000122 / 25  
(à rappeler dans toutes correspondances)

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**Enquête publique** : une demande d'autorisation unique, présentée par la société EOLE RES, d'exploiter un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur la commune de Champlitte

Je soussigné(e), Madame Nadine WANTZ, chargé d'études urbanisme-environnement, demeurant 7 rue des Pommiers, RIOZ (70190), désigné(e) pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé(e) à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A Rioz

Le 28/08/15

Signature



DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BESANÇON

18/08/2015

N° E15000122 /25

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 17/08/15, la lettre par laquelle la préfecture de la Haute-Saône demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *une demande d'autorisation unique, présentée par la société EOLE RES, d'exploiter un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur la commune de Champlitte ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000

Vu le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Nadine WANTZ est désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Raymond HAAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : EOLE-RES SA versera dans le **délai de 15 jours**, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un **montant de 1500,00 euros**.

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée à la préfecture de la Haute-Saône, à Madame Nadine WANTZ, à Monsieur Raymond HAAS, à EOLE-RES SA et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Besançon, le 18/08/2015

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

Philippe LOINTIER



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

ARRETE PREFECTORAL N° 2015-976 DU 4 SEP. 2015

Préfecture  
Secrétariat général

Direction des collectivités  
territoriales et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie  
et de l'emploi

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation unique présentée par la S.A. EOLE RES en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champlitte.

**LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'ordre national du Mérite**

- VU le code de l'environnement - parties législative et réglementaire - et notamment le livre Ier, titre II, et le livre V, titres Ier et V ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU la nomenclature des installations classées modifiée ;
- VU la demande déposée le 27 avril 2015, par la S.A. EOLE RES dont le siège social est situé 330 rue du Mourelet – ZI de Courtine – 84000 AVIGNON, représentée par M. Matthieu GUERARD, directeur général délégué, sollicitant l'autorisation unique d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champlitte ;
- VU le rapport du 24 juillet 2015 de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche-Comté déclarant le dossier complet et régulier ;
- VU l'avis du préfet de la Côte d'Or du 10 août 2015 et du préfet de la Haute-Marne du 11 août 2015 ;

Les activités projetées classées au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sont :

• **ACTIVITE SOUMISE A AUTORISATION :**

N° de rubrique	DESIGNATION DE L'ACTIVITE
2980-1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

- VU la décision du tribunal administratif de Besançon du 18 août 2015 portant désignation d'un commissaire enquêteur et d'un commissaire enquêteur suppléant ;



Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## A R R E T E

**Article 1.** : Une enquête publique sera ouverte pendant une durée de 34 jours, **du 5 octobre 2015 au 7 novembre 2015 inclus** dans la commune de Champlitte, siège de l'enquête, sur le projet susmentionné.

**Article 2.** : L'avis de cette enquête sera affiché quinze jours au moins avant la date d'ouverture de celle-ci :

- à la mairie de Champlitte, commune d'implantation de l'installation ;
- à la mairie des communes de Percey-le-Grand en Haute-Saône, Coublanc, Cusey, Dommarien, Grandchamp, Grenant, Chassigny, Choilley-Dardenay, Maâtz, Saulles en Haute-Marne et Chaume-et-Courchamp, Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Orain, Saint-Maurice-sur-Vingeanne en Côte d'Or concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et ayant une partie de leur territoire située dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation ;
- dans le voisinage de l'installation projetée. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de la ou des voies publiques et conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Ce même avis est publié aux frais du pétitionnaire quinze jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux d'annonces légales des départements de Haute-Saône, de Côte d'Or et de Haute-Marne par les soins des services préfectoraux.

Il est également publié, ainsi que les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône (<http://www.haute-saone.gouv.fr>).

### Consultation du public

**Article 3.** : Le dossier complet comportant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale pourra être consulté pendant la durée de l'enquête en mairie de Champlitte, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront être formulées sur le registre établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et tenu à disposition du public au siège de l'enquête ou adressées par correspondance au commissaire enquêteur également au siège de l'enquête.

**Article 4.** : Des informations pourront être demandées auprès de la S.A. EOLE RES – M. Matthieu GUERARD, directeur général délégué - ou du préfet (bureau du cadre de vie et de l'emploi).

Dès la publication du présent arrêté, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet.

## **Désignation et permanences du commissaire enquêteur**

**Article 5.** : Mme Nadine WANTZ, chargée d'études urbanisme-environnement, nommée commissaire enquêteur titulaire, sera présente à la mairie de Champlitte :

- lundi 5 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
- samedi 10 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
- mardi 13 octobre 2015 de 14h30 à 17h30
- lundi 19 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
- samedi 7 novembre 2015 de 9h00 à 12h00

à l'effet de recevoir les observations écrites et orales du public en mesure d'être formulées sur cette installation.

M. Raymond HAAS, retraité de la gendarmerie, est désigné commissaire enquêteur suppléant. En cette qualité, il remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

## **Communication de documents**

**Article 6.** : S'il entend faire compléter le dossier par un document existant, le commissaire enquêteur en fait la demande à l'exploitant. Le document ainsi obtenu ou le refus de transmission est versé au dossier tenu au siège de l'enquête.

## **Visite des lieux par le commissaire enquêteur**

**Article 7.** : Lorsqu'il a l'intention de visiter les lieux concernés par le projet, à l'exception des lieux d'habitation, le commissaire enquêteur en informe au moins quarante-huit heures à l'avance les propriétaires et occupants concernés en leur précisant la date et l'heure de la visite projetée. Lorsque ceux-ci n'auront pu être prévenus ou en cas d'opposition de leur part, le commissaire enquêteur en fera mention dans son rapport.

## **Audition de personnes par le commissaire enquêteur**

**Article 8.** : Le commissaire enquêteur peut auditionner toute personne ou service qu'il lui paraît utile de consulter pour compléter son information sur le projet mis à l'enquête publique. Le refus éventuel, motivé ou non, de demande d'information ou l'absence de réponse est mentionné par le commissaire enquêteur dans son rapport.

## **Réunion d'information et d'échanges avec le public**

**Article 9.** : Lorsqu'il estime que l'importance ou la nature du projet ou les conditions de déroulement de l'enquête publique rendent nécessaire l'organisation d'une réunion d'information et d'échange avec le public, le commissaire enquêteur en informe le préfet ainsi que l'exploitant en leur indiquant les modalités qu'il propose pour l'organisation de cette réunion.

## **Prolongation de la durée de l'enquête**

**Article 10.** : Le commissaire enquêteur peut, par décision motivée et après information du préfet, prolonger l'enquête pour une durée maximale de trente jours. Sa décision doit être notifiée au préfet au plus tard huit jours avant la fin de l'enquête, et portée à la connaissance du public au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête par un affichage réalisé dans les conditions de lieux prévues au II de l'article R.123-11 du code de l'environnement ainsi que le cas échéant par tout autre moyen approprié.

## **Clôture de l'enquête**

**Article 11.** : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre dans la huitaine le représentant de la S.A. EOLE RES et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le pétitionnaire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

## **Rapport et conclusions**

**Article 12.** : Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies. Il consigne dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet au préfet dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête l'ensemble du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

**Article 13.** : Le préfet adresse dès leur réception copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au représentant de la S.A. EOLE RES et au maire de la commune de Champlitte pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents sont également mis à la disposition du public à la préfecture – bureau du cadre de vie et de l'emploi – et publiés sur son site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

## **Décision**

**Article 14.** : L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou de refus d'exploitation au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, qui résultera de la procédure, est la préfète.

Nadine WANTZ  
7 rue des pommiers  
70190 RIOZ

EOLE'RES  
Monsieur le Directeur

Ref : N°E15000122/25 du 18/08/15

Rioz, le 9 novembre 2015

**Objet : Demande d'autorisation unique pour exploiter un parc éolien sur la commune de Champlitte**  
**Prolongation de délai d'un mois pour restitution du rapport et des conclusions**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L123.15 du code de l'environnement, je sollicite un délai supplémentaire pour rendre mon rapport et les conclusions motivées relative à l'enquête publique sur l'autorisation unique d'exploitation un parc éolien sur la commune de Champlitte.

En effet, lors de la dernière permanence le 7 novembre 2015, les différentes associations d'opposition au projet m'ont déposé 250 courriers et dossiers.

Etant seule commissaire enquêteur, je souhaiterais disposer d'un temps supplémentaire pour analyser l'ensemble des éléments qui m'ont été fournis.

Si ce délai m'est accordé, je remettrai au plus tard le procès verbal le 21 novembre 2015 et mon rapport et conclusions motivées au plus tard le 7 janvier 2016.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nadine WANTZ  
Commissaire enquêteur





**ANNONCES  
officielles**

**ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES**

**Avis de constitution du 24/09/2015.** Forme : S.C.M. - Démissionnaire : CABINET DE KUESHTERIANE DU PARC - Siège : 17 rue Benjamin Guérard, 21500 Montbard - Objet : Mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en vue de la réalisation de la licence de choix par le patient et de l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel médical nécessaire - Durée : 99 ans - Capital : 2 000 € - Gérance : Mme Fabienne CHARLES-FESCHARD (3 route de Genay, 21100 Mailly) et M. Thibaut CHARLES (8 route de Genay, 21140 Minervy) - Clauses relatives aux successions de parts : Agrément à la majorité des 3/4 pour toutes cessions - Immatriculation : RCS Dijon. Pour avis : 03 85 25 00

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
COMMUNE DE PRUSLY-SUR-OURCE  
DECLASSEMENT ET ALIENATION DU CHEMIN RURAL N° 31  
DE "DESSUS DE PRUSLY"**

Par arrêté du 28/09/2015, le maire de Prusly-sur-Ouche a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour le projet de déclassement et aliénation du chemin rural n° 31 dit de "Dessus de Prusly".  
Mme Maguelaine MARCHAND-HERPEUX, retraitée de la DDE, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.  
L'enquête se déroulera à la mairie du 19/10/15 au 4/11/15.  
Le commissaire-enquêteur recevra le public le mardi :  
- Lundi 19/10/15 de 9 h 30 à 11 h 30  
- Mercredi 4/11/15 de 15 h 00 à 17 h 00  
Pendant la durée de l'enquête les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie pendant les heures de secrétariat mardi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 00 et pendant les permanences.  
Elles pourront également être adressées par courrier au commissaire-enquêteur au maire de Prusly-sur-Ouche (21400).  
Le rapport, les conclusions et avis du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public en mairie dès réception et pendant un an.  
Le maire, Alain VERPY  
03 85 25 00

**PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER  
UN PARC EDILEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
DE CHAMPIGNY, PRESENTEE PAR LA S.A. EOLE RES**

Par arrêté n° 2015-876 du 4 septembre 2015 de la préfète de la Haute-Saône, une enquête publique est ouverte du 5 octobre 2015 au 7 novembre 2015 inclus au mairie de Champigny, siège de l'enquête, sur la demande présentée par la S.A. EOLE RES, dont le siège social est situé 330 rue du Mourdet, 21 de Courvoisier, 84000 Avignon, qui sollicite l'autorisation unique d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un parc éolien de 8 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champigny.  
L'activité proposée est classée au regard de la nomenclature des installations classées sous la rubrique n° 2580-1.  
Les communes de Feirey-la-Grand en Haute-Saône, Coisbanc, Cusey, Dommarin, Grandchamp, Gréant, Chassigny, Choisy, Courvoisier, Maltz et Saulgley en Haute-Marne, Châumont-Courchamp, Montigny-Morigny-Villeveuve-sur-Vingeanne, Crain et Saint-Maurice-sur-Vingeanne en Côte-d'Or sont concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et ont une partie de leur territoire situés dans un rayon de six kilomètres autour de l'installation.  
Les caractéristiques de l'exploitation figurent dans le dossier établi par le pétitionnaire conformément au décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.  
Le dossier de demande d'autorisation unique présenté par la S.A. EOLE RES comporte une étude d'impact, une étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale est déposé au mairie de Champigny pendant toute la durée de l'enquête, afin que les habitants puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles et consulter éventuellement leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.  
Les réunions non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger ainsi que l'avis de l'autorité environnementale peuvent être consultés sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Saône (<http://www.haute-saone.gouv.fr>).  
Des informations pourront être fournies auprès de la S.A. EOLE RES, M. Mathieu GUERARD, directeur général délégué ou du préfet, bureau du cadre de vie et de l'emploi. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète.  
Mme Nadine WANTZ, chargée d'études urbanisme-environnement, nommée commissaire enquêteur titulaire par décision du Tribunal administratif de Besançon du 18 août 2015, recevra les observations qui pourront être faites sur cette installation à la mairie de Champigny :  
- Lundi 5 octobre 2015 de 13 h 30 à 18 h 30  
- Samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
- Mardi 13 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30  
- Lundi 19 octobre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
- Samedi 7 novembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
M. Raymond HANS, retraité de la gendarmerie, est désigné commissaire enquêteur suppléant. Il remplacera Mme WANTZ en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.  
Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que du mémoire en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture, bureau du cadre de vie et de l'emploi ainsi qu'à la mairie de Champigny pendant un an à compter de

la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.  
L'autorité compétente pour rendre la décision d'autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou de refus, qui résulte de la procédure, est la préfète.  
Le préfète, pour la préfète et par délégation,  
la directrice, signa Martine PERNET  
03 78 27 40 00

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Section I : Pouvoir adjudicateur  
Nom et adresse de l'acheteur public :  
**CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE**  
Monseigneur le président  
17 boulevard de la Trémouille  
CS 23502 - 21035 Dijon  
Tél. 03.80.44.33.00  
Site Internet : [www.region-bourgogne.fr](http://www.region-bourgogne.fr)  
Section II : Procédure et objet du marché  
Objet du marché : 21 Châteausur-en-Auxois - Château : Réfection partielle du mur de soutènement et réalisation d'une clôture  
Procédure de passation chosée : Procédure adaptée  
Date d'envoi à publication de l'avis de publicité :  
Le Bien Public  
Site e-bourgoigne  
Publicité(s) autorisée(s) concernant le même marché : Non  
Section III : Attribution du marché  
N° et intitulé du lot : Coordonnées de l'entreprise titulaire - Total ca. 6 HT - Date d'attribution du marché :  
Lot unique - SOCIETE GAUDRY BTP, BP11, ZA Du Breuil, 21490 Ruffey-lès-Echirey - YF - 78.295.00 € HT - TC : 7.722,50 € HT  
02.10.2015  
Date d'envoi à la publication du présent avis : 02.10.2015  
04264000

**Pour vos annonces officielles :**  
judiciaires et légales, marchés publics,  
appels d'offres, avis d'attribution,...

*Le Journal de Saône-et-Loire*  
mis à votre disposition un  
service efficace  
Tél. 03.85.90.68.25  
Fax 03.85.90.68.30  
Courriel : [jslfbp-legales@lejsl.fr](mailto:jslfbp-legales@lejsl.fr)



**LE BIEN PUBLIC** Cellule  
annonces officielles

**LE BIEN PUBLIC PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE**

**1 RÉDIGEZ VOTRE PETITE ANNONCE (en majuscules)**  
5 lignes, 40 caractères en signes par ligne, téléphone ou adresse complète. Vous pouvez aussi indiquer le prix de vente (0 à 100 €) ou le facteur de rendement plus favorable et le prix est indiqué. Publiez pas à passer votre annonce plusieurs semaines (vous pouvez aussi de 50 à 200 €).

**2 CHOISISSEZ VOTRE FORMULE DE PARUTION (particuliers uniquement)** Cochez la formule de votre choix dans le grille ci-dessous.

	1 sem.	2 sem.	3 sem.	4 sem.	1 sem.	2 sem.	3 sem.	4 sem.	1 sem.	2 sem.	3 sem.	4 sem.	1 sem.	2 sem.	3 sem.	4 sem.	
0	218,00	427,00	530,00	630,00	37,00	427,00	530,00	630,00	20,00	311,80	337,80	363,80	389,80	11,50	111,50	142,50	173,50
1 à 10	17,850	22,300	26,40	30,40	27,80	24,20	20,20	16,20	9,00	114,30	114,30	114,30	114,30	15,50	22,20	29,70	37,20
11 à 20	24,80	30,80	36,80	42,80	31,80	27,80	23,80	19,80	22,80	23,80	24,80	25,80	26,80	33,10	33,10	33,10	33,10
21 à 30	31,80	39,20	46,60	54,00	38,00	33,00	28,00	23,00	28,00	28,00	28,00	28,00	28,00	34,50	34,50	34,50	34,50
31 à 40	38,80	48,00	57,20	66,40	45,00	39,00	33,00	27,00	36,00	36,00	36,00	36,00	36,00	41,50	41,50	41,50	41,50
41 à 50	45,80	56,40	67,00	77,60	52,00	45,00	38,00	31,00	40,00	40,00	40,00	40,00	40,00	45,50	45,50	45,50	45,50

Je choisis en plus les départements suivants :  Saône-et-Loire (71) -  Jura (39) -  Aube (10) -  Haute-Marne (52) -  Rhône (69) -  Ain (01)  
Lignes supplémentaires : 1,95 € par ligne et par semaine - Photo : 12,75 € (87 et 88 uniquement) - Photo supplémentaire sur [LOOKAZ.COM](http://LOOKAZ.COM) : 1,80 € (14 maximum)  
MONTANT TOTAL : ..... €  
Je règle par :  Chèque bancaire (joint à l'ordre de l'Etat Bourgogne Média)  Espèces  
Carte bancaire n° ..... date d'expiration .....  
**3 INDIQUEZ VOS DATES DE PARUTIONS**  
**4 REMPLISSEZ VOS COORDONNÉES (ces renseignements ne figureront pas dans le journal)**  
NOM : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... e-mail : .....

**lookaz.com**  
Régime de publicité par clic

# Annonces légales

Contact : Karine DIRNINGER  
8 rue des Craies, 52000 CHAMBONT  
Boutique des annonces légales  
Téléphone 03 87 97 41 11 - Fax 03 87 97 41 79  
legales@voixdela Haute-Marne.fr

Notre hebdomadaire est autorisé à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de la Haute-Marne - Par arrêté du 19 décembre 2014, le tarif annuel est fixé à 1,51 € TTC le mot. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou réduction.



## AVIS D'ENQUETE

**COMMUNES DE ADELONCOURT, DAMMARTIN-SUR-MEUSE, MALAINCOURT-SUR-MEUSE, AVRECOURT, BONCOURT-SUR-MEUSE, MERREY, BASSONCOURT, GONCOURT, VAL-DE-MEUSE, BOURG-SAINT-MAIRE, HAOUCOURT, NOYERS, EPOUILLY, HAREVILLE-LES-CHAUTEAUX, LE CHATELAIN-SUR-MEUSE, BRANVILLE-SUR-MEUSE, SAINTE-BAUME, BREUILLE-SUR-MEUSE, SAULZIERS, SAULXURES, CLEFONT, LEVECOY, SAINT-PIERRE-D'ALLERCY, MAISONVILLE.**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de RANCONIERES. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de RANCONIERES. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Robert DAVY, désigné en qualité de commissaire enquêteur, déclare au public la disposition du plan pour respect de ses observations par :

- Le mardi 24 novembre 2015 de 09 à 12h
- Le mardi 24 novembre 2015 de 15h à 18h
- Le samedi 14 novembre 2015 de 09 à 12h
- Le mercredi 25 novembre 2015 de 09 à 12h

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de RANCONIERES, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE HAOUCOURT**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de HAOUCOURT. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de HAOUCOURT. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de HAOUCOURT, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE RANCONIERES**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de RANCONIERES. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de RANCONIERES. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de RANCONIERES, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE GONCOURT**

Conformément au décret relatif au code de l'aqueduc relatif aux permis de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de GONCOURT. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de GONCOURT. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de GONCOURT, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE D'AUBERPIERRE-SUR-AUBE**

Conformément au décret relatif au code de l'aqueduc relatif aux permis de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de AUBERPIERRE-SUR-AUBE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de AUBERPIERRE-SUR-AUBE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de AUBERPIERRE-SUR-AUBE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PREFET DE LA HAUTE-SAONE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PREFET DE LA HAUTE-SAONE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PREFET DE LA HAUTE-SAONE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PREFET DE LA HAUTE-SAONE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

## ENQUETE PUBLIQUE

**COMMUNE DE VAL-DE-MEUSE**

Le plan de dossier relatif à un régime d'autorisation de captage de l'eau destinée à l'alimentation humaine est arrêté le 22 novembre 2015 à la mairie de VAL-DE-MEUSE. Le public pourra venir consulter ce dossier aux horaires suivants dans le bureau de la mairie de VAL-DE-MEUSE. La séance d'information sera à disposition du public ouverte de 14h à 18h du mardi au vendredi de 14h à 18h.

M. Jean-Michel GOURBAULT, chef de service de la commune de VAL-DE-MEUSE, adresse au public ses conclusions relatives à ce dossier.

Actulegales.fr, avec votre journal!

Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an.

Actulegales.fr  
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour le trilinguisme des Hauts-de-France (APTFR) avec le concours de infolegale

Voix de la Haute-Marne

En vente chaque vendredi

Annonces légales

Haute-Saône (70)

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de CHAMPILETTE, présentée par la S.A. EOLE RES

Par arrêté n°2015-978 du 4 septembre 2015 de la préfète de la Haute-Saône, une enquête publique est ouverte du 5 octobre 2015 au 7 novembre 2015 inclus en mairie de CHAMPILETTE, siège de l'enquête, sur la demande présentée par la S.A. EOLE RES...

Le 04/10/2015, recevra les observations qui pourront être faites sur cette installation à la mairie de CHAMPILETTE:
- Lundi 5 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
- samedi 10 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
- mardi 13 octobre 2015 de 14h30 à 17h30
- lundi 19 octobre 2015 de 13h30 à 16h30
- samedi 7 novembre 2015 de 9h00 à 12h00

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1 - Nom et adresse de la collectivité qui passe le marché : Commune de DAMPIERRE-SUR-SALON, Mairie, place de l'Hotel de Ville, 70180 DAMPIERRE-SUR-SALON.
2 - Mode de passation : Marché à procédure adaptée...
3 - Objet du marché : Réhabilitation de bâtiment communal...
4 - Type de marché : Marché de travaux - exécution.
5 - Nature et consistance de l'opération : Marché en lots séparés...

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte S.S.P. du 17/09/2015, enregistré à la Recette de Vesoul le 25/09/2015, Case n°6, Bordaureau n°2015/657, Est. 1455, la Société INVESTISSEMENT CONSEIL GAY...

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel VERNIER, Notaire à GRAY, le 5 octobre 2015, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Le Maire de PIERRECOURT - 70600 informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a été engagée au cimetière communal...

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Le Maire de PIERRECOURT - 70600 informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a été engagée au cimetière communal...

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Le Maire de PIERRECOURT - 70600 informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a été engagée au cimetière communal...

Grid of real estate advertisements for houses and apartments in Gray and surrounding areas, including details on location and price.

VERAN IMMOBILIER - 22, rue Thiérs - GRAY - 03.84.65.01.01
à votre disposition de lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h www.veran-immobilier.com

RENCONTRE HOMMES

• HOMME 70 ans, seul, aimant nature, bricoleur et jolo de la vie, las de vivre en solo espère reformer duo avec FEMME me correspondant...

DEMANDES D'EMPLOI

• Femme sérieuse, lecherche GARDIENNAGE de maison, déjà 1 an d'expérience, ménage, course, cuisine, dame de compagnie, garde et pensionne de animaux, service contre logement minimum, salaire à définir selon prestation.

Hoevec les travaux bricolage intérieur ou extérieur, Sect. Dampierre-sur-Salton/Gray tél. 06.89.94.87.92

COURS-LEÇONS

• Propose COURS particulier de PHYSIQUE/CHIMIE, niveau lycée, sur Gray et environs - tél. 06.77.91.33.52

PROPOSITIONS COMMERCIALES

• URGENT DAME 63 ans : je cherche une personne sérieuse et sympa pour que je puisse l'aider et l'accompagner dans son activité dans la vente : commerce fruits, marché, aurorel accompagnatrice foot, ect...

ACHAT IMMOBILIER

L'IMMOBILIER 100% ENTRE PARTICULIERS
Acheteurs Français et Européens recherchent tous types de biens sans com. à la vente

VENTES MAISONS

• MANTOCH vend PAVILLON sur sous-sol, entrée, salle à manger, 2 chambres, wc, salle de bain, cuisine, terrasse, terrain 2.345 m², 115.000 € - tél. 06.84.81.84.15

F4

• CHARGEY les GRAY vend PAVILLON F4, de plain-pied sur terrain arboré de 8 ares, dans quartier calme, 135.000 € (négoiable).

F5

• ANCIER vend MAISON 170 m² habitables sur sous-sol, 5 chambres, 2 SDB, 30 ares terrain (dont verger et partie constructible), 180.000 € - tél. 06.28.48.28.67

F5

• VDS MAISON type F5 à rénover sur 4000m² de terrain, vu Imprenable sur Port/Saône, bien située, prix intéressant, tél. 03.84.78.12.75

F5

• Vends MAISON MEUBLEE F5, RdC : coinor, cuisine, dégagement, SdB, wc, salon, salle à manger, chauffage, chambre, garage, 2 celliers, étage : 2 chambres, wc, SDB, grenier, tél. 03.84.31.69.51

VERAN IMMOBILIER - 22, rue Thiérs - GRAY - 03.84.65.01.01

VENTES BÂTIMENTS

DAMPIERRE-SUR-SALON
A vendre : BÂTIMENT Industriel
700 m² avec terrain 1.300 m²
Rue des Chamottes 03.84.67.14.01

VENTES TERRAINS

• Vente TERRAIN A BATIR, Vialbès, 13 ares, à Apremont - tél. 06.88.39.39.97

LOCATIONS APPARTEMENTS

• GRAY tous F1, RdC, cuisine, chambre, SdB, 100€, 260 € - tél. 03.84.67.43.03
• GRAY Immeuble Charles Quind, tous F1, rdc, cuisine aménagée, cave, emplacement parking, sécurisés, libre - tél. 03.84.67.41.54

F2

• LOUE 2 F2 de 85m², centre Scey-sur-Saône, chauffage électrique, énergie E, libre, 360 € à 380 € - tél. 06.81.78.00.99

F2

• GRAY centre ville loué T2, chauffage central gaz, lumineux, libre, 380 € + 10 € charges, possibilité garage - tél. 03.84.64.83.46

F3

• CHAMPTONNAY tous F3, cuisine, salon, wc au RdC, 2 chambre et SdB à l'étage, chauffage électrique, libre 01/11, 360 € - tél. 03.84.31.66.41

LA PRESSE DE GRAY
Edité par la Société Nouvelle des Editions Comtoises SARI.
Siège social : 40, rue Paul Morel - 70000 VESOUL
Gérante : Elodie SASSARD
Directeur Général délégué : Eric LEJEUNE

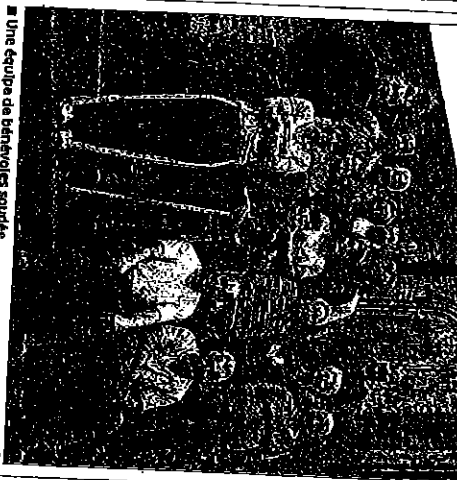
Le Maire de PIERRECOURT - 70600 informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a été engagée au cimetière communal...





# LUXEUIL et sa région

sur la route entre plus impôt et y vivre



Une équipe de bénévoles soudeuse.

## ANNONCES LÉGALES

francemarchés.com  
TOUTES LES ANNONCES LÉGALES

publier pendant toute la durée de l'enquête, afin que les habitants puissent en prendre connaissance. Les annonces doivent être envoyées à la mairie de Haute-Saône, 10 rue de la République, 70000 Vesoul, avant le 15 octobre 2015 à 16 h 30. Samedi 7 novembre 2015 de 9 h à 12 h.

M. Raymond BAAS, secrétaire de la mairie de Haute-Saône, a l'honneur de vous adresser ce document. Il est en votre possession et vous pouvez le consulter à tout moment. Il est en votre possession et vous pouvez le consulter à tout moment.

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Champville, présentée par la S.A. BOLE RES

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2005-105 du 12 février 2005, une enquête publique est ouverte du 5 octobre 2015 au 7 novembre 2015, inclus, sur le territoire de la commune de Champville, 10 rue de la République, 70000 Vesoul, en vue de l'élaboration d'un plan de classement des zones d'implantation des éoliennes.

### ANNONCES LÉGALES

Les communes de Prény-le-Grand, Domremont, Girey, Courbaillon, Gisy, Chavigney, Chéry, Champvigny, Mâlain et Saulx en Haute-Saône, Champagne-et-Combaillon, Montigny-Morillon, Villers-aux-Moines, Orain et Saint-Maurice-sur-Vaugrain en Côte-d'Or sont constituées par les maires et conseillers municipaux de ces communes.

### ANNONCES LÉGALES

Les caractéristiques de l'opération sont figurées dans le dossier établi par le pétitionnaire, conformément au décret n° 2004-157 du 15 février 2004 relatif à l'expérimentation de la procédure administrative simplifiée en matière de permis de construire.

### Le radar pédagogique remplacé par un feu rouge comportemental

Depuis quelques années le radar pédagogique se situait à l'entrée du village côté Vauvillers sur la RD 417. Le but était d'incliner les automobilistes à lever le pied et ainsi contribuer à limiter la vitesse dans la traversée du village. Mais les résultats attendus ne se sont pas produits et la vitesse des véhicules est restée élevée. Depuis peu, ce radar a été remplacé par un feu rouge comportemental. Celui-ci, en fait, presse au vert lorsque la vitesse des véhicules est de 50 km/h. Au-delà il reste rouge et oblige l'automobiliste à s'arrêter.

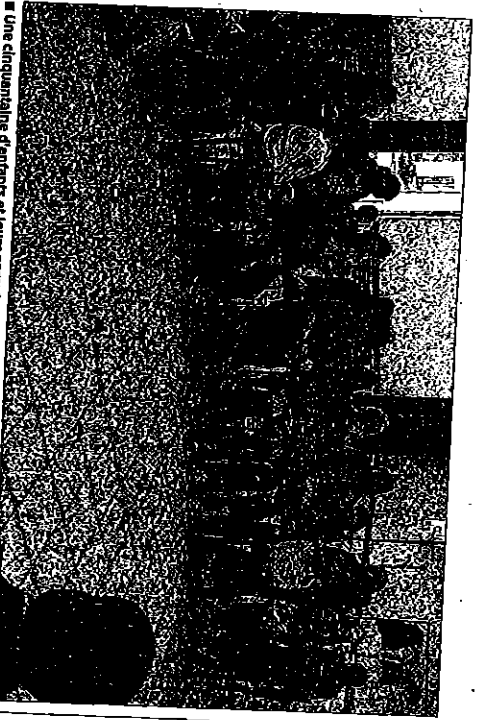
La mairie informe que des travaux de la genèderie pour avoir lieu. Plus précisément afin d'assurer le bon respect de la limitation de vitesse en agglomération. Le coût de cette installation a été de 9 365 euros auquel il faut déduire une subvention attribuée sur l'enveloppe du sénateur de 1 500 euros ainsi que celle du conseil départemental de 2 053 euros.

Il est à remarquer qu'il existe encore très peu de signaux lumineux de ce type en Haute-Saône, et il est à espérer que ce nouveau système sera concluif pour la sécurité des conducteurs aux abords de la route.

## Saint-Loup-sur-Semouse Des cours à la paroisse Saint-Irénée

À l'occasion de la reprise de l'année de catéchisme, une quarantaine d'enfants et leurs parents ont été accueillis à la paroisse par le nouveau prêtre de la paroisse, l'abbé Jean-Marie Cheaney et les catéchistes. L'abbé Jean-Marie Cheaney s'est présenté et a souligné « qu'ensemble nous allons vivre de beaux moments autour de la parole de Dieu ». Pour les premières, rendez-vous chaque samedi matin, de 10 h à 11 h. Pour les adultes, de 6 h à 7 h. Les séances ont lieu le samedi sur 2, de 9 h à 11 h, à compter du samedi 10 octobre. Toutes ces rencontres se déroulent à la paroisse, 15, rue des Fusillés à Saint-Loup.

Une rencontre avec les parents de l'école à la fois (6-7 ans) sera organisée le samedi 14 novembre de 10 h à 11 h 35. Les inscriptions sont encore possibles pour tous les âges. Une messe a eu lieu le lendemain à laquelle ont participé les jeunes.



Une quarantaine d'enfants et leurs parents ont été accueillis à la paroisse, l'abbé Jean-Marie Cheaney.

**Annances légales**

**Vos envois très simplifiés !**

- > Une seule adresse mail : [lerlegales@estrepublcan.fr](mailto:lerlegales@estrepublcan.fr)
- > Un seul numéro de téléphone : 03 83 59 09 32
- > Un seul numéro de fax : 03 83 59 80 13
- > Des conseils gratuits à votre disposition pour la rédaction de vos annonces légales et judiciaires.



# ANNONCES LÉGALES



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de la Haute-Saône

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation  
unique d'exploiter un parc  
éolien sur le territoire de  
la commune de Champplitte,  
présentée  
par la S.A. FOLE RES

Par arrêté n° 2015-076 du 4 septembre 2015 de la préfète de la Haute-Saône, une enquête publique est ouverte du 5 octobre 2015 au 7 novembre 2015 inclus en matière de Champplitte, siège de l'enquête, sur la demande présentée par la S.A. FOLE RES, dont le siège social est situé 390, rue du Mourét, 57 de Courtenay, 83000 Arvignon, qui sollicite l'autorisation unique d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champplitte.

L'activité préfète est chargée au regard de la nomenclature des installations classées sous la rubrique n° 3080.

Les communes de Vercey-le-Grand en Haute-Saône, Coulanc, Cusey, Dommarthen, Grandchaux, Grand Chassigny, Chotilly-Dardénay, Maillat et Saulles en Haute-Marne, Chaumie et Courchamp, Montigny-Mornay-Villeneuve-sur-Vingeanne, Orain et Saint-Maurice-sur-Vingeanne en Côte-d'Or sont concernés par les risques et nuisances dont l'établissement peut être la source et ont une partie de leur territoire située dans un rayon de six kilomètres autour de l'installation.

Les caractéristiques de l'installation figurent dans le dossier, établi par le pétitionnaire conformément au décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement.

Le dossier de demande d'autorisation unique présenté par la S.A. FOLE RES comportant une étude d'impact, une étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale est déposé en mairie de Champplitte pendant toute la durée de l'enquête, afin que les habitants puissent en prendre connaissance aux heures d'ouverture habituelles et, s'ils ont des observations, les transmettre à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger ainsi que l'avis de l'autorité environnementale peuvent être consultés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône (<http://www.haute-saone.gouv.fr>).

Des informations pourront être demandées auprès de la S.A. FOLE RES, M. Matthieu OUBARD, directeur général délégué ou du préfet, bureau du cadastre, de la vie et de l'emploi. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète.

M<sup>me</sup> Nadine WANIZ, chargée d'études urbanisme-environnement, nommée commissaire enquêteur titulaire par décision du Tribunal administratif de Besançon, du 18 août 2015, recevra les observations qui pourraient être faites sur cette installation à la mairie de Champplitte :  
- lundi 5 octobre 2015 de 14 h 30 à 16 h 30 ;  
- samedi 30 octobre 2015 de 9 h à 12 h ;  
- mardi 13 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30 ;  
- lundi 19 octobre 2015 de 14 h 30 à 16 h 30 ;  
- samedi 7 novembre 2015 de 9 h à 12 h.

M. Raymond HAAS, retraité de la gendarmerie, est désigné commissaire enquêteur suppléant. Il remplace M<sup>me</sup> WANIZ en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de commissaire enquêteur, ainsi que du résumé en français du dossier, aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture, bureau du cadastre, de la vie et de l'emploi, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

L'autorité compétente pour prescrire la licence d'exploitation unique soumise en respect de prescriptions au cas de refus ou de renouveau de la licence est la préfète.

M<sup>me</sup> CARDOSO Pascale (titulaire) née le 21 février 1972 à Lézoult (89, Haute-Saône) domiciliée 7, rue Marceau à Lézoult (89, Haute-Saône) depuis le 15 août 2014, après avoir résidé successivement à Lézoult (89, Haute-Saône) et à Besançon (25, Doubs) a été nommée commissaire enquêteur titulaire par décision du Tribunal administratif de Besançon, du 18 août 2015.

Par décision du J.O.I. de Vesoul du 19/08/2015, la D.D. J.J.P. 54, pôles G.P.P., 50, rue des Pouty, 54036 Nancy, est nommé directeur de la succession de M<sup>me</sup> GIRARD Monique Adèle Yvonne divorcée CRISTE, décédée le 01/01/2014 à Saint-loup-sur-Semouais (56). Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR à l'adresse ci-dessous, 109958 / 70 / CH



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de la Haute-Saône

## AVIS

### Agrément pour le ramassage des huiles usagées

Par arrêté préfectoral n° 2015-1004 du 8 septembre 2015, l'agrément pour le ramassage des huiles usagées dans le département de la Haute-Saône dévolu à la SAS OIL-MIRO-CENTRE EST dont le siège social est 9, ZAC Les Toupees 39700 Montigny-sur-Croix est renouvelé pour une durée de 5 ans dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 février 1999 modifié. Cette décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et peut également être consultée à la préfecture, bureau du cadastre, de la vie et de l'emploi.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfecture de la Haute-Saône

## AVIS

### Agrément pour le ramassage des huiles usagées

Par arrêté préfectoral n° 2015-1004 du 8 septembre 2015, l'agrément pour le ramassage des huiles usagées dans le département de la Haute-Saône dévolu à la SAS OIL-MIRO-CENTRE EST dont le siège social est 9, ZAC Les Toupees 39700 Montigny-sur-Croix est renouvelé pour une durée de 5 ans dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 24 février 1999 modifié. Cette décision est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et peut également être consultée à la préfecture, bureau du cadastre, de la vie et de l'emploi.

# mes

Les associations  
nous  
sont  
graves

Les associations  
nous  
sont  
graves



# Annonces légales

Contact : Karine DININGER  
Les Châlets, 52000 CHAUMONT  
Région Champagne-Ardenne  
jusqu'au mercredi 16 h  
03 25 87 08 65 / 03 25 88 80 79  
legales@voixdelahautemarne.fr

Notre hebdomadaire est habillé à publier les annonces judiciaires et légales pour le département de la Haute-Marne - Par arrêté du 19 décembre 2014, le mardi est fixé à 19 h et le jeudi à 11 h. Ce délai est porté à 10 jours si aucune remise ou prorogation n'est intervenue.

## AVIS D'APPEL PUBLIC à la concurrence

Marché public d'ouvrages

1) Identification du pouvoir adjudicateur :  
Commune : JANDELOT - BLANCHEVILLE  
36, Rue Direction Leclerc  
52700 ANDELOT BLANCHEVILLE  
Tél : 03 25 81 52 51  
Fax : 03 25 87 71 54  
Mail : mairie.andelot@wanadoo.fr

2) Objet du marché :  
La présente consultation concerne la réalisation du plan directeur et du zonage d'aménagement communal.

3) Caractéristiques principales :  
3.1 Désignation du marché :  
Les missions sont réparties en une phase préliminaire et une phase principale (démarches) :  
Phase 1 - Mission préliminaire :  
Phase 2 - Mission principale :  
Phase 3 - Schéma directeur d'aménagement et zonage d'aménagement

3.2 Variantes :  
Aucune variante n'est autorisée.

3.3 Accès à disposition du Dossier de consultation des entreprises :  
Le dossier est disponible à l'adresse suivante :  
Phase 1 - Mission préliminaire :  
Phase 2 - Mission principale :  
Phase 3 - Schéma directeur d'aménagement et zonage d'aménagement

3.4 Dates du marché :  
La présente consultation est ouverte du mardi 22 septembre 2015 à 12 heures.

3.5 Dates de réception des candidatures :  
Les candidatures sont reçues jusqu'au mardi 22 septembre 2015 à 12 heures.

3.6 Dates de remise des offres :  
Les offres sont déposées jusqu'au mardi 22 septembre 2015 à 12 heures.

3.7 Procédure :  
Procédure adaptée ouverte et application de l'article 50-1 du Code de Marchés Publics.

3.8 Modalités de paiement et de garantie :  
Le paiement est effectué par virement bancaire sur le compte de la commune.

3.9 Modalités de remise des offres :  
Les offres sont déposées dans un pli fermé et scellé.

3.10 Modalités de paiement et de garantie :  
Le paiement est effectué par virement bancaire sur le compte de la commune.

3.11 Modalités de remise des offres :  
Les offres sont déposées dans un pli fermé et scellé.

3.12 Les renseignements complémentaires :  
Les renseignements complémentaires sont disponibles sur le site internet de la commune.

## AVIS D'APPEL PUBLIC à LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE FAISANT LE MARCHE :  
Commune de Saint-Dizier  
Cité administrative  
12 rue de la Colonne de Paris  
51100 SAINT-DIZIER CEDEX  
Région Champagne-Ardenne  
Code de commune : 52130

MODE DE PASSATION :  
Marché passé selon une procédure adaptée de droit public (Art. 41 du Code de marchés publics) (Décret n° 2006-875 du 11 août 2006)

OBJET DE LA CONSULTATION :  
REPLACEMENT DES MENUISERIES AU GROUPE SCOLAIRE CHARLES PEGUY

La dépense est évaluée de 210 000 euros hors taxes.

1) Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

La présente consultation concerne le remplacement des menuiseries au groupe scolaire Charles Peguy.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

## AVIS D'APPEL PUBLIC à LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE FAISANT LE MARCHE :  
Commune de Saint-Dizier  
Cité administrative  
12 rue de la Colonne de Paris  
51100 SAINT-DIZIER CEDEX  
Région Champagne-Ardenne  
Code de commune : 52130

MODE DE PASSATION :  
Marché passé selon une procédure adaptée de droit public (Art. 41 du Code de marchés publics) (Décret n° 2006-875 du 11 août 2006)

OBJET DE LA CONSULTATION :  
REPLACEMENT DES MENUISERIES AU GROUPE SCOLAIRE CHARLES PEGUY

La dépense est évaluée de 210 000 euros hors taxes.

1) Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

La présente consultation concerne le remplacement des menuiseries au groupe scolaire Charles Peguy.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

## AVIS D'APPEL PUBLIC à LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE FAISANT LE MARCHE :  
Commune de Saint-Dizier  
Cité administrative  
12 rue de la Colonne de Paris  
51100 SAINT-DIZIER CEDEX  
Région Champagne-Ardenne  
Code de commune : 52130

MODE DE PASSATION :  
Marché passé selon une procédure adaptée de droit public (Art. 41 du Code de marchés publics) (Décret n° 2006-875 du 11 août 2006)

OBJET DE LA CONSULTATION :  
REPLACEMENT DES MENUISERIES AU GROUPE SCOLAIRE CHARLES PEGUY

La dépense est évaluée de 210 000 euros hors taxes.

1) Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

La présente consultation concerne le remplacement des menuiseries au groupe scolaire Charles Peguy.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

## AVIS D'APPEL PUBLIC à LA CONCURRENCE

DENOMINATION ET ADRESSE DE LA COLLECTIVITE FAISANT LE MARCHE :  
Commune de Saint-Dizier  
Cité administrative  
12 rue de la Colonne de Paris  
51100 SAINT-DIZIER CEDEX  
Région Champagne-Ardenne  
Code de commune : 52130

MODE DE PASSATION :  
Marché passé selon une procédure adaptée de droit public (Art. 41 du Code de marchés publics) (Décret n° 2006-875 du 11 août 2006)

OBJET DE LA CONSULTATION :  
REPLACEMENT DES MENUISERIES AU GROUPE SCOLAIRE CHARLES PEGUY

La dépense est évaluée de 210 000 euros hors taxes.

1) Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

La présente consultation concerne le remplacement des menuiseries au groupe scolaire Charles Peguy.

Le titulaire et le poseur de 2) à 5) incluses sont :  
Option n°1 : La dépose, la pose et la pose de 2) à 5) incluses.  
Option n°2 : La fourniture et la pose de 2) à 5) incluses.

## J.C.G

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
Capital : 10 000 €  
Siège social : 24 avenue de Turenne  
52200 LANGRES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/09/2015, enregistré au SIRE de Chaumont le 07/09/2015, les soussignés ont décidé de constituer une société à responsabilité limitée, dénommée J.C.G.

Société à responsabilité limitée  
Capital : 10 000 €  
Siège social : 24 avenue de Turenne  
52200 LANGRES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/09/2015, enregistré au SIRE de Chaumont le 07/09/2015, les soussignés ont décidé de constituer une société à responsabilité limitée, dénommée J.C.G.

Société à responsabilité limitée  
Capital : 10 000 €  
Siège social : 24 avenue de Turenne  
52200 LANGRES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains

Le préfet de la Haute-Saône a autorisé la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains

Le préfet de la Haute-Saône a autorisé la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains

Le préfet de la Haute-Saône a autorisé la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains

Le préfet de la Haute-Saône a autorisé la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains

Le préfet de la Haute-Saône a autorisé la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains.

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains

Le préfet de la Haute-Saône a autorisé la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Champagne-les-Bains.

## Les annonces judiciaires et légales

Voir de la Haute-Marne • Vendredi 11 septembre 2015

Pour vos envois d'annonces légales  
Une seule adresse  
**Voix Haute-Marne**  
de la Région Champagne-Ardenne

Mail : legales@voixdelahautemarne.fr

8, rue des Châlets, 52000 Chaumont  
Tél. 03 25 87 08 65 - Fax 03 25 88 80 79





ANNONCES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÛNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHAMPLATTE, PRESENTEE PAR LA S.A. EOLE RES

Par arrêté n° 2015-976 du 4 septembre 2015 de la préfète de la Haute-Saône, une enquête publique est ouverte du 5 octobre 2015 au 7 novembre 2015 inclus en matière de Champlatte, siège de l'enquête, sur la demande présentée par la S.A. EOLE RES, dont le siège social est situé 230 rue du Maréchal, 21 de Courmayeur, 84000 Avignon, qui sollicite l'autorisation unique d'exploiter, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, un parc éolien de 3 génératrices et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champlatte.

L'activité projetée est classée au regard de la nomenclature des installations classées sous le rubrique n° 2990.1. Les communes de Paroy-le-François en Haute-Saône, Courcy, Cusey, Dommarin, Grandcharrier, Gramat, Chassigny, Châtel-de-Combaux, Mazé et Saulsaie en Haute-Marne, Charlemagne, Courchamps, Montigny-Morigny-Villeneuve-sur-Vingeanne, Drain et Saint-Nizier-sur-Vingeanne en Côte-d'Or sont concernées par les risques et incidences dont l'évaluation doit être la source et ont une partie de leur territoire situés dans un rayon de 500 mètres autour de l'installation.

- Lundi 5 octobre 2015 de 13 h 30 à 18 h 30
- Samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 13 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30
- Lundi 19 octobre 2015 de 13 h 30 à 18 h 30
- Samedi 7 novembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

M. Raymond HAAS, retrahié de la gendarmerie, est désigné commissaire enquêteur suppléant. Il remplace Mme WANTZ en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur, ainsi que des mémoires en réponse du pétitionnaire aux observations formulées durant l'enquête, à la préfecture, bureau du cadre de vie et de l'emploi, ainsi qu'à la mairie de Champlatte pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents sont également publiés sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Saône pendant un an.

L'autorité compétente pour rendre la décision d'autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou de refus, qui résultera de la procédure, est la préfète.

La préfète, pour la préfète et par délégation, la directrice, Agnès MARINE PERNEY

PROCEDURE ADAPTEE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

DIJON HABITAT Office Public de l'Habitat 2 bis rue Maréchal Leclerc BP 87027 - 21070 Dijon cedex

2) Procédure de passation: Le marché est passé selon une procédure de consultation mise en œuvre conformément à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et de l'article 10 du décret n° 2006-1742.

3) Objet du marché: MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION (LOT GROS ŒUVRE) D'UN BATIMENT DE 17 LOGEMENTS COLLECTIFS RT 2012 A6 ET 2 CELLULES D'ACTIVITE, 4 ET 6 RUE MAUPASSANT A DIJON.

4) Affectation: Lot - mixité 1 - Terrassements - Gros œuvre - VLD

6) Groupement d'entrepreneurs: En cas de groupement DIJON HABITAT se réserve la possibilité d'aider de l'attributaire du marché sa transformation en groupement solidaire avec mandat.

7) Modalité de paiement: Financement Psa-PLAL Règlement par mandat administratif et paiement dans un délai de 30 jours.

8) Justificatifs à produire: Formulaire Dd2 exigé.

octobre 2015 avant 12 H 00

10) Dossier de consultation: Dossier en téléchargement libre et gratuit sur le site forme a-bourgogne: www.a-bourgogne.fr (référence DHDMS)

11) Critères d'analyse des candidatures: Les candidatures sont appréciées au regard des garanties professionnelles appréciées au regard: - Des capacités et compétences professionnelles (moyens humains, titres d'études et titre professionnel des agents) - Des moyens financiers du candidat (de chiffre d'affaires des trois dernières années qui devra être en adéquation avec l'importance du marché, le candidat peut également produire son dernier bilan et tout éléments permettant de justifier de ses garanties financières)

12) Critères d'attribution: DIJON HABITAT retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants: - Prix des prestations: 70 % - Valeur technique de l'offre appréciée au regard de la qualité du mémoire technique produit par le candidat: 30 %

13) Renseignements complémentaires: Une visite d'information est organisée sur site le Vendredi 18 septembre 2015 à 10 h 30 en présence du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre.

14) Réponses: Réponse à adresser dans les 2 Jours à tous les candidats à qui un dossier leur a été adressé.

15) Date d'envoi à la publication: 11/09/2015

dispositions de l'article 284 du code des marchés publics, avec possibilité de négociation.

6) Caractéristiques principales: Les offres seront remises en langue française et chiffrées en Euros. Variantes: Non - Options: Oui - Obligatoire - Clause d'insertion par l'activité économique: Lots 2, 4, 5, 6, 9 - Charte Charrier

7) Modalités d'obtention des dossiers de consultation: Les pièces du dossier de consultation sont téléchargées gratuitement sur le site www.echatpublic.com, référence "Tah0698"

8) Justificatifs et documents à produire: Pièces de la candidature: Cf. règlement de la consultation. Pièces de l'offre: Cf. règlement de la consultation.

9) Sélection des candidatures et jugement des offres: L'examen des candidatures et des offres sera réalisé au regard des pièces et documents émis dans le règlement de la consultation. Les critères relatifs à la candidature sont: Garanties techniques, professionnelles et financières.

10) Conditions de remise des candidatures et des offres: Remise des offres par courrier recommandé avec AR, chronopost ou contre remboursé à: Ville de Dijon, direction des Marchés Publics, site de Dumuy, 1 rue Saint Anne, CS 73310, 21033 Dijon Cedex. Du délai relatif à l'adresse suivante: www.echatpublic.com, référence "Tah0698"

11) Durée de validité des offres: 180 jours à compter de la date limite de remise des offres

12) Date limite de remise des offres: Le lundi 19 octobre 2015 à 17 h

13) Visite de site obligatoire: Une visite obligatoire du bâtiment est organisée le mercredi 23 septembre 2015 à 9 h 00 et le vendredi 25 septembre 2015 à 9 h 00, à la convenance des candidats (participation à l'une des deux dates à confirmer au préalable 48 heures avant à Delphine BERLEMAN, chargée d'opération SPLAD, dherledon@eplad.com, 03.80.72.18.71).

14) Renseignements complémentaires: Les candidats pourront demander des renseignements complémentaires par écrit via le plateforme Achatspublic ou plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Adresse Internet: www.echatpublic.com (réf: Tah0698)

15) Procédure de recours: Tribunal administratif de Dijon, 22 rue d'Assas, B.P. 61616, F-21018 Dijon, email: greffe.td.dijon@jurm.fr, tél. (+33) 3.80.73.91.00, fax: (+33) 3.80.73.93.89

16) Date d'envoi à la publication: Le 11/09/2015



AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

VILLE DE DIJON Place de la Libération CS 73310 - 21033 Dijon cedex

1) Identification de l'organisme qui passe le marché: 1.1) Pouvait adjudicataire:

2) Objet du marché: MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA REHABILITATION DE LA HALLE 038 (LOT 1.3) DE L'ECOQUARTIER HEUDELET 26 SITUÉE ALLÉE DU REICHENM DE BOURGOGNE A DIJON 18000 ET D'UNE SURFACE DE PLANCHER DE 1510 M²

- 1 Gros œuvre - Réseau technique
2 Façades
3 Couverture
4 Serrurerie - Menuiseries extérieures Métalliques
5 Doublage - Cloisons - Faux Plafonds
6 Menuiseries Intérieures
7 Revêtements de sols - Faïences
8 Plomberie - Sanitaire - Chauffage Ventilation
9 Electricité - Courants faibles

Lieu d'exécution: Dijon (21), Ecoquartier Heudelet 26, Lot 1.1, Allée du 17<sup>e</sup> Régiment de Bourgogne

3) Caractéristiques principales: 3.1) Nature et étendue: Marché à lots séparés. 3.2) Durée d'exécution: 6 mois de délai d'exécution des travaux. 3.3) Autres renseignements: Un ordre de service établi par le maître d'œuvre fixera la date de démarrage des travaux y compris la période de préparation.

4) Conditions relatives au contrat: 4.1) Cautionnement et garanties exigées: Pour les marchés d'un montant supérieur ou égal à 50.000 € HT, une avance sera versée à l'entrepreneur, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, et remboursée, selon les dispositions prévues au cahier des clauses administratives particulières. Cautionnements et garanties exigées: En cas de versement de l'avance, une garantie à 1<sup>er</sup> demande sera exigée.

4.2) Modalités essentielles de financement et de paiement: Article 66 à 111 du code des marchés publics

- 4.3) Caractéristiques des prix: Prix global forfaitaire
4.4) Modalités de variation des prix: Pas de variation
4.5) Modalité de règlement des comptes: Selon les modalités du C.C.A.G. - Travaux. Le délai global de paiement est de 30 jours.
4.6) Modalité de financement: Sur le budget de la collectivité
4.7) Forme juridique que devra revêtir le groupement de prestataires de services: Groupement conjoint avec mandataire solidaire
4.8) Type de procédure: Procédure adaptée ouverte soumise aux

Marchés publics, vie des sociétés, avis administratifs, tribunaux de commerce, arrêtés préfectoraux...



Votre site d'annonces officielles en Bourgogne avec Le Journal de Saône-et-Loire et Le Bien Public

Un site créé par Le Journal de Saône-et-Loire et Le Bien Public



Préfecture de la HAUTE-SAONE  
Direction des collectivités territoriales  
et du cadre de vie

-----  
Bureau du cadre de vie et de l'emploi

**INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

-----

**Certificat d'affichage**

---oo00---

Le maire de la commune de CHAMPLITTE.....

certifie que l'avis d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation unique déposée par la S.A. EOLE RES pour l'exploitation d'un parc éolien de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison sur le territoire de la commune de Champlitte

a été affiché du 19 septembre 2015 au 7 novembre 2015 inclus.

Fait à Champlitte, le 16 septembre 2015

Le maire,



**A retourner à la préfecture après la clôture de l'enquête**

Direction des collectivités territoriales et du cadre de vie  
Bureau du cadre de vie et de l'emploi  
B.P. 429 – 70013 VESOUL CEDEX  
Mme CHARTON - ☎ 03 84 77 71 44  
✉ dominique.charton@haute-saone.gouv.fr

DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-SAÔNE

**EXTRAIT**  
du Registre des Délibérations  
du **CONSEIL MUNICIPAL**  
de la **COMMUNE DE CHAMPLITTE**

ARRONDISSEMENT  
**VESOUL**

CANTON  
**CHAMPLITTE**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 18

Date de la convocation  
29.11.2013

Date d'affichage  
09.12.2013

L'An deux mille treize, le **six décembre**, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **CHAMPLITTE** s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. TEUSCHER Gilles, Maire**.

Etaient présents : MM. TEUSCHER Gilles, GUILLAUME Christian, LAMY Jean-Marie, KORNPORST Pierre, COUTURIER Lionel, BOUDOT Christian, ANGELOT Jean-Marc, GERVASONI Jean, TRUCHOT Pierre, VINCENT Raymond, DUPAS Philippe, MARTARESCHE Philippe,

Mmes SIMONNOT Marthe, GAUTHERON Martine

Absents excusés : MM. ESTAVOYER Jean-Luc, VISTORKY Jacques (a donné procuration à M. TRUCHOT Pierre), COLINET Patrice (a donné procuration à M. Gilles TEUSCHER), GODARD Daniel (a donné procuration à M. LAMY Jean-Marie), Mme GOUSSEREY Yvonne (a donné procuration à M. BOUDOT Christian).

M. LAMY Jean-Marie a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

**2013-91**

**EOLE RES  
PROMESSE DE BAIL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Champlitte, conduit par la Société EOLE-RES, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la Promesse de Bail Emphytéotique et de Convention d'Indemnisation relative à l'implantation d'éoliennes, de servitudes nécessaires à la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc ainsi que les équipements nécessaires au bon fonctionnement du parc éolien envisagé.

Les terrains concernés appartiennent à la Commune de Champlitte et sont situés sur le secteur de « A la Grande Borne et Les Coudrées ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ approuve ce document ainsi que l'autorisation de dépôt de permis, du dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE.
- ☞ autorise Monsieur le Maire à signer les documents mentionnés ci-dessus ainsi que tout acte y afférent.
- ☞ autorise la société EOLE-RES à déposer les demandes de défrichement relatives au projet.

(1 contre : Mme Martine GAUTHERON)

Fait et Délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme

Le Maire

# REGISTRÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet d'enquête: Demande d'autorisation unique déposée par la S.A. S.O.I. RES pour l'exploitation d'un parc éolien de 9 éoliennes et 3 postes de livraison dans le territoire de la commune de Champville.

Arrêté d'ouverture de l'enquête : \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_

M. le Maire de : La Haute Saône

M. le Préfet de : \_\_\_\_\_  
Président de la commission d'enquête - Commissaire enquêteur ;  
M. ME MADINE WARTZ qualité \_\_\_\_\_

Membre titulaire : M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membre suppléant : M. RAYMOND HAAS qualité \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 5 octobre 2015 au 7 novembre 2015  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de Champville  
Autres lieux de consultation du dossier : \_\_\_\_\_

Registre d'enquête : \_\_\_\_\_  
comportant 527 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à : \_\_\_\_\_

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur : \_\_\_\_\_  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : \_\_\_\_\_

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

le lundi 5 octobre 2015 de 13h30 à 16h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
le mercredi 11 octobre 2015 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
le jeudi 12 octobre 2015 de 14h30 à 17h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
le lundi 19 octobre 2015 de 13h30 à 16h30 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
le samedi 7 novembre 2015 de 9h00 à 12h00 et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_  
une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

146

**PREMIÈRE JOURNÉE**

Les ... heures ... heures

Observations de M<sup>me</sup> ...

• Permanence n°1 lundi 5 octobre 13h à 16h30

Sylvie Sittler St-Sim (Cordia)  
Absence de 20 fois pour téléphoner à durée trop volumineuse pour être consulté sur place  
dans un trop court délai!  
S.S.T.D.

• Permanence n°2 Samedi 10 octobre 09h à 12h

Coursier Co 4 reçu le 12 octobre 2015 -

• Permanence n°3 Jeudi 13 octobre 14h30-17h30.

Coursier Co 2 reçu le 17 octobre 2015

• Permanence n°4 Lundi 19 octobre 13h30-16h

À PARIS Siège. consulter Municipal de Champlitte.

Le 19.10.2015

À Chilly-Moréaz, Toum de Champlitte: C. Champ certain n'ayant pas la  
réponse de Champlitte en relation avec le dossier de l'Etat et de la commune. Au  
la commune de la commune et de Champlitte. C'est pourquoi nous appelons à la  
pour le budget communal qui permettra d'améliorer de manière  
'dont lieu. Le tribunal de Champlitte en tant que tel que est que  
NM2 Accueillir à l'Etat au sein de Champlitte.

Pour prendre en considération vos remarques, adressez-les sur le présent  
registre au directeur-adjoint au commissaire-enquêteur.

Coursier Co 3 18/10/2015 N. RAPHAËL VASTICK

Coursier Co 4 29-10-2015 D. LEGRAND Jean-Denis

Coursier Co 5 29.10.2015 Dm UEGRAND FORTINSE  
Favorable aux éditrices, Palais Breuillec ~~Paris~~

Favorable aux solennels Pierre Dumivat

Favorable aux solennels Mlle Géal

Favorable aux éditrices Louise Loubot

Favorable aux éditrices RIZRET ~~P~~

Favorable aux éditrices Goumbier PH ~~C~~

Favorable aux éditrices Kuegèle Jessy - Sébastien

Favorable aux éditrices Avenèle Fabrice ~~C~~

Favorable aux éditrices ALBERTINO Valentin ~~P~~

Christian Guernier Adressé dans Charly-le  
Champ sur avis favorable à Champlitte  
dit Champ éditrice sur le communisme ~~P.S.~~

M<sup>me</sup> Lucile GODARD donne un avis favorable  
à la construction d'un champ éditrice sur le  
communisme ~~P.S.~~

M. LEROY Jean-Denis  
Avis favorable au projet éditrice le 5/11/2015 ~~P~~

Mme Olgaël Nicole  
Avis favorable au projet éditrice envisagé  
le 5 novembre 2015.

Charles VASIN donne un avis favorable au projet de bilan envisagé  
5.11.2015 ~~M. VASIN~~

M. Hubert Jean-Yves donne un avis favorable au projet éditrice envisagé sur  
Champlitte le 15/11/2015 ~~Trajet~~

Avis favorable au projet éditrice et à la commune  
de Champlitte ~~P~~





deux dans le 1<sup>er</sup> cas G + 9 edèmes à moins d'un  
N et 8 + 7 a moins de 2 un dans le 2<sup>e</sup> cas

On sature avec 1 nos payages avec de tous ces eds  
edèmes viables. Role de magie à la  
DON QUICHOTTE ou au loin de la Démocratie  
locale participative que nos élus et COLÉ LES  
Anonymement en réunion et dans leur communication  
Un seul objectif, s'entraider avec eds des forces  
MUNICIPALES, de faire passer le CRDF de  
FONTENELLE, en réunissant les dirigeants de transport  
de nos 6 edèmes au mépris de notre engagement.  
Ce projet Xabuloy & autres est hors échelle  
par rapport à nos villages en améanti même avec  
économique, Transitive.

A BOYARD bel

Projet édon jointement présenté mais peu d'étude  
aux niveaux des vents à exploiter! Quelle confiance  
apporter à cette étude joliment colorée?

Dans un contexte économique local difficile il  
est difficile de refuser une espérance de se participer  
à l'effort national de produire une énergie à base  
de vent (on ne peut pas plus naturel)  
son production doit être le plus diversifiée possible  
et cette type de production me paraît envisageable et  
raisonnable. Néanmoins les montages financiers les participations  
de actionnaires doivent être soumis à un contrôle sévère de  
l'état en conclusion: Avis favorable

Mlle Boyard David

Le projet édon autour de Champlette paraît entre des  
incertitudes (comme tout nouveau projet) mais il est nécessaire  
maintenant de diversifier notre production électrique. Il faut penser  
à l'avenir!  
Mathématiquement, le passage que j'ai mentionné à la réunion  
l'informative. Contrairement à la loi, il est tout d'un certain âge et  
se passe à son avenir proche et à son environnement! De plus,  
j'ai entendu beaucoup d'arguments "pente technique" avant  
plusieurs fois mais sans aucune justification scientifique.

NIN 6

Christian BOUROT

Il est nécessaire de diversifier la production  
d'électricité - les unités solaires (sopras, orables) ont  
été bien prises en compte et effacées au maximum  
se soucieux ce projet édon

La production éolienne est aujourd'hui marginale en France  
L'impact sur la production d'énergie avec de centrale thermique est  
négligeable. Des solutions existent, il faut les utiliser.

1) ADEEF a diffusé son rapport montrant qu'à l'avenir, il était  
possible de produire 100% de l'énergie avec des éoliennes renouvelables  
2) L'avis des édièmes, du personnel pédagogique, des catédo-

lytiques.  
L'aspect financier du projet est bien étudié mais il est évident  
que pour d'expansion sur la zone, on doit le garantir  
avant d'être plus englobé dans les documents futurs possibles.  
Je suis donc favorable au projet

Cas de 7 NOUVE LOIS à NHO

Nousse WARTZ  
Ouvrière - Eugueten

St. MARTINES CHE.  
1<sup>er</sup> adjoint F. Chapelle



NIN 7